

# Le port se mobilise en faveur du **ferroviaire**

Le Conseil de Surveillance du grand port maritime de Marseille (GPMM), réuni en séance le vendredi 27 novembre 2009, a approuvé les orientations en termes d'actions et d'engagements financiers proposées par le Directoire pour le développement des dessertes ferroviaires du port de Marseille Fos.

Ces orientations répondent à la fois à l'engagement national pour le fret ferroviaire présenté en Conseil des Ministres le 16 septembre 2009, à la réforme des ports français dont un des objectifs est de développer les modes de transports alternatifs à la route et au transfert de gestion des voies ferrées portuaires aux ports, transfert concrétisé à Marseille Fos en septembre 2008.

Elles viennent également en appui du Projet Stratégique du GPMM qui s'est fixé l'objectif d'atteindre une part modale de 30% pour le ferroviaire en 2013 contre 13,7% en 2008. Elles se sont enfin enrichies des 16 propositions présentées le 16 septembre dernier par le Président du Conseil de Développement du GPMM et dont le Conseil de Surveillance a pris acte en séance.

Pour développer significativement la part du ferroviaire au port de Marseille Fos, le Directoire a proposé les actions suivantes :

- La réalisation rapide des projets en cours comme l'amélioration des accès aux 2 bassins portuaires inscrits au CPER 2007-2013.
- Le déploiement des projets de modernisation du réseau comme l'ajout de 2 voies sur le faisceau du pôle conteneur de Graveleau à Fos par exemple.
- L'accomplissement de projets de terminaux de transport combiné sur les terminaux à conteneurs du port ainsi que sur le site pétrochimique de Lavera. Un appel à projets pourrait ainsi être lancé dans les prochains mois pour Marseille Mourepiane tandis que des études devraient débiter pour Fos Graveleau.
- La réalisation du projet actuellement à l'étude de terminal d'autoroute ferroviaire visant le trafic de remorques dans les bassins de Marseille.

Le Conseil de Surveillance a invité le Directoire à engager les études nécessaires, à proposer une programmation et à définir un financement précis pour chacune de ces actions.

Le Conseil de Surveillance a également approuvé le principe d'une extension de 60 km supplémentaires du réseau des voies ferrées portuaires actuellement constitué de 110 km de voies. Ce projet permettrait au port de gérer l'ensemble du réseau portuaire de la zone industrialo-portuaire de Fos et d'en assurer la totale cohérence.

Enfin, le Conseil de Surveillance a engagé le Directoire à étudier de manière détaillée les possibilités de mise en place d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité (\*) à l'horizon 2010, conformément aux recommandations exprimées dans l'engagement national pour le fret ferroviaire.

En terme d'enjeux financiers, le Conseil de Surveillance a pris acte que l'ensemble des investissements à réaliser dans le domaine ferroviaire devrait nécessiter entre 250 et 300 millions d'euros dans les dix années à venir.

(\*) *Opérateur qui concentre et distribue des flux ferroviaires à une échelle locale.*

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

Contact presse : **Claire Battédou**

Tél. : 04 91 39 42 01

courriel : [claire.battedou@marseille-port.fr](mailto:claire.battedou@marseille-port.fr)

[www.marseille-port.fr](http://www.marseille-port.fr)